

## EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE L'OFFICE SOCIAL

SÉANCE DU 7 AOÛT 2024

PRÉSENTS :

Mme THILL-BIANCHI Rita, présidente  
Mme KIEFFER Colette,  
Mme SCHUMACHER Marie-Alix  
Mme VALLI Laura,  
M. WEALER Nico, membres

Mme GOFFER Noa, secrétaire ff.

Le Conseil d'Administration de l'Office Social ;

**Objet :**

**Création d'un poste à durée indéterminée et à raison de 40 heures par semaine, sous le régime du salarié à tâche intellectuelle (m/f) appartenant à la catégorie d'indemnité A, groupe d'indemnité A2, sous-groupe éducatif et psychosocial**

- Vu la loi modifiée du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale ;
- Vu l'augmentation de la clé de personnel des Offices Sociaux de 50% à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- Vu la demande d'un congé sans solde du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 août 2023 de Madame Corinne BEVOT (fonctionnaire communale, 0,5 ETP), accordée par le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville d'Esch-sur-Alzette (poste créé par l'Administration communale d'Esch-sur-Alzette) ;
- Vu la délibération du Conseil d'Administration du 21 février 2024 accordant la demande de mise à la retraite de Madame Odile BIVER (employée communale 0,5 ETP) avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2024 ;
- Considérant la difficulté à recruter des assistants sociaux sous le statut du fonctionnaire et employé communal à mi-temps ;
- Considérant qu'il est impératif de créer un nouveau poste d'assistant social sous le statut du salarié à tâche intellectuelle à temps plein afin de remplacer la vacance susmentionnée ;

**décide  
à l'unanimité**

de créer un poste à raison de 40 heures par semaine, sous le régime du salarié à tâche intellectuelle (m/f) appartenant à la catégorie d'indemnité A, groupe d'indemnité A2, sous-groupe éducatif et psychosocial.

La présente est un acte soumis à une transmission obligatoire.

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 21.08.2024  
Pour expédition conforme,  
La présidente,



La secrétaire,

